

# **EXERCICES TOW**

## **Cas 2**

Couple pensionné

Pension

Propriétaire de biens immobiliers

Achat titres-services

Dons

**SPF Finances**

## OPTION 1

Monsieur Albert de Smet (10.04.1946) et Madame Marie-Anne Likin (14.08.1952) mariés (sous le régime légal) en 1972 bénéficient tous les deux d'une pension.

La pension de Mr. De Smet s'élève à 38.642,00 euros sur lesquels un précompte professionnel de 12.852,00 euros a été retenu (cf. la fiche 281.11).

La pension de Mme Likin s'élève à 34.388,00 euros sur lesquels un précompte professionnel de 10.535,00 euros a été retenu (cf. la fiche 281.11).

Monsieur Albert de Smet et Madame Marie-Anne Likin font régulièrement appel à certains services (aide-ménagère, repassage...) qu'ils peuvent payer avec des titres-services. Mr. De Smet a acheté 120 titres-services pour un montant de 1.080,00 euros et son épouse 150 titres-services pour un montant de 1.350,00 euros (cf. les fiches 281.81).

Monsieur Albert de Smet et Madame Marie-Anne Likin ont versé 200,00 euros au profit d'Oxfam Solidarité (cf. l'attestation).

Ils possèdent une maison dont le revenu cadastral s'élève à 1.338,00 euros (non indexé), située rue des Hirondelles n° 68 à 4020 Liège. Ils possèdent également une maison à Grand-Heyd dont le revenu cadastral s'élève à 423,00 euros (non indexé). Ils y séjournent régulièrement.

Le revenu cadastral de chaque habitation est repris sur l'avertissement-extrait de rôle précompte immobilier.

Dans ces habitations, chaque époux a une part de propriété de 50% dans la propriété.

## OPTION 2

Les époux de Smet – Likin résident dans la Région de Bruxelles-Capitale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**FICHE N° 281.11 PENSIONS - ANNEE 2019**

1. N° :3					2. Date de l'entrée : _____ de la sortie : _____				
3. <b>Débiteur des revenus</b> :									
NN ou NE : .....									
4. Expéditeur : SPF – Service fédéral des pensions Tour du Midi 1060 Bruxelles NN ou NE : .....					Destinataire :  DE SMET Albert  Rue des Hirondelles 68  4020 Liège				
5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil : M		7. N° commission paritaire :		
	1				8. N° National ou NIF ou date et lieu de naissance : 46.04.10.347-17.				
9. <b>Pensions, rentes et autres allocations</b> :									
a) Pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :								<b>228</b>	38.642,00
b) Pension de survie et allocation de transition :								<b>229</b>	
c) Autre pension :									
- Pension, rente et allocation y assimilée (1) :									
- Capital, valeur de rachat et allocation en capital (1) non convertible en rente ni imposable distinctement :									
- Avantages de toute nature : Nature : .....									
TOTAL :								<b>211</b>	
10. <b>Pensions, rentes et autres allocations imposables distinctement</b> :									
a) Arriérés : - pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :								<b>230</b>	
- pension de survie et allocation de transition :								<b>231</b>	
- autre pension :								<b>212</b>	
b) Pensions du mois de décembre (Autorité publique) (2):									
- pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :								<b>314</b>	
- pension de survie et allocation de transition :								<b>315</b>	
- autre pension :								<b>316</b>	
11. <b>Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital (1) imposables distinctement au taux de :</b>									
a) 33 % :								<b>213</b>	
b) 20 % :								<b>245</b>	
c) 18 % :								<b>253</b>	
d) 16,5 % : - valeur capitalisée de la pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :								<b>232</b>	
- valeur capitalisée de la pension de survie :								<b>237</b>	
- autres :								<b>214</b>	
e) 10 % : - constitués au moyen de cotisations patronales ou de l'entreprise (3) :									
- autres :									
TOTAL :								<b>215</b>	
12. <b>Rente de conversion des capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital</b> (voir cadre 14) :								<b>216</b>	
13. <b>Précompte professionnel</b> :									
a) Taxe unique :									
b) Précompte professionnel :									12.852,00
TOTAL :								<b>225</b>	12.852,00
14. <b>Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital (1) imposables à concurrence de la rente de conversion</b> :									
a) Date de paiement ou d'attribution : .....									
b) Base de calcul de la rente de conversion : - résultant de la conversion de capitaux à concurrence de 80 % (3) :									
- autre :									
15. <b>Renseignements divers</b> :									
a) Type de pension légale (4) : ..... N° de pension (4) : .....									
b) N° du contrat d'assurance (5) : .....									

**FICHE N° 281.11 PENSIONS - ANNEE 2019**

1. N° :4	2. Date de l'entrée : _____ de la sortie : _____						
3. <b>Débiteur des revenus</b> : NN ou NE : .....							
4. Expéditeur : SPF – Service fédéral des pensions Tour du Midi 1060 Bruxelles NN ou NE : .....							
Destinataire : LIKIN Marie-Anne Rue des Hirondelles 68 4020 Liège							
5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil : M	7. N° commission paritaire :	
	1						
					8. N° National ou NIF ou date et lieu de naissance : 52.08.14-234.13		
9. <b>Pensions, rentes et autres allocations</b> :							
a) Pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :						<b>228</b>	34.388,00
b) Pension de survie et allocation de transition :						<b>229</b>	
d) Autre pension :							
- Pension, rente et allocation y assimilée (1) :							
- Capital, valeur de rachat et allocation en capital (1) non convertible en rente ni imposable distinctement :							
- Avantages de toute nature : Nature : .....							
TOTAL :						<b>211</b>	
11. <b>Pensions, rentes et autres allocations imposables distinctement</b> :							
a) Arriérés : - pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :						<b>230</b>	
- pension de survie et allocation de transition :						<b>231</b>	
- autre pension :						<b>212</b>	
b) Pensions du mois de décembre (Autorité publique) (2):							
- pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :						<b>314</b>	
- pension de survie et allocation de transition :						<b>315</b>	
- autre pension :						<b>316</b>	
12. <b>Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital (1) imposables distinctement au taux de</b> :							
a) 33 % :						<b>213</b>	
b) 20 % :						<b>245</b>	
c) 18 % :						<b>253</b>	
d) 16,5 % : - valeur capitalisée de la pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :						<b>232</b>	
- valeur capitalisée de la pension de survie :						<b>237</b>	
- autres :						<b>214</b>	
e) 10 % : - constitués au moyen de cotisations patronales ou de l'entreprise (3):							
- autres :							
TOTAL :						<b>215</b>	
12. <b>Rente de conversion des capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital</b> (voir cadre 14) :						<b>216</b>	
13. <b>Précompte professionnel</b> :							
a) Taxe unique :							
b) Précompte professionnel :							10.535,00
TOTAL :						<b>225</b>	10.535,00
15. <b>Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital (1) imposables à concurrence de la rente de conversion</b> :							
a) Date de paiement ou d'attribution : .....							
b) Base de calcul de la rente de conversion : - résultant de la conversion de capitaux à concurrence de 80 % (3) :							
- autre :							
15. <b>Renseignements divers</b> :							
a) Type de pension légale (4) : ..... N° de pension (4) : .....							
b) N° du contrat d'assurance (5) : .....							



**Administration générale  
de la Fiscalité**

**DE SMET Albert  
LIKIN Marie-Anne  
Rue des Hirondelles 68  
4020 Liège**

**Avertissement-extrait de rôle  
Précompte immobilier**

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 00.001 – LIEGE 00 – matrice cadastrale n° 21345. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

<b>Exercice d'imposition</b> 2019	<b>Article</b> 18564246	<b>NN :</b> 46.04.10-347.17
Rôle rendu exécutoire le 22/09/2019	Précompte immobilier brut :	1.254,78
Date d'envoi : 24/09/2019	Total des réductions :	0,00

Veuillez verser au plus tard le **24/11/2019** le montant total de **1.254,78** euros  
au numéro de compte **IBAN : BE77 6792 0026 0742 (BIC : PCHQBEBB)**  
avec la communication structurée : **+++000/0000/0000+++**

Catégorie		Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires		1.338,00	1,7863	2.390,06
Taux d'imposition (%)		Quote-part dans le montant à payer		Réductions
Région	1,2500	29,87		Néant
Province	18,7500	448,14		
Commune	32,5000	776,77		
<b>Total</b>	<b>52,5000</b>	<b>1.254,78</b>		

Pour un aperçu de vos biens immobiliers au 01/01/2019 : surfez vers le menu Mon patrimoine sur [www.myminf.in.be](http://www.myminf.in.be)

Signature(s)

**ORDRE DE VIREMENT**

03

**Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case**

Date d'exécution souhaitée dans le futur	Montant	EUR	CENT
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Compte donneur d'ordre (IBAN)	<input type="text"/>		
Nom et adresse donneur d'ordre	DE SMET – LIKIN RUE DES HIRONDELLES 68 4020 LIEGE		
Compte bénéficiaire (IBAN)	BE77679200260742		
BIC bénéficiaire	PCHQBEBB		
Nom et adresse bénéficiaire	TEAM REC PP LIEGE 2 RUE DE FRAGNEE 2 BTE 182 4000 LIEGE		
Communication	+++000/0000/000000+++		



Administration générale  
de la Fiscalité

DE SMET Albert  
LIKIN Marie-Anne  
Rue des Hirondelles 68  
4020 Liège

Avertissement-extrait de rôle  
Précompte immobilier

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 00.001 – MARCHE-EN-FAMENNE – matrice cadastrale n° 21345. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

<u>Exercice d'imposition</u> 2019	<u>Article</u> 18564246	<u>NN :</u> 46.04.10-347.17
Rôle rendu exécutoire le 22/09/2019 Date d'envoi : 24/09/2019	Précompte immobilier brut : Total des réductions :	396,96

Veuillez verser au plus tard le **24/11/2019** le montant total de **396,96** euros  
au numéro de compte **IBAN : BE77 6792 0026 0742 (BIC : PCHQBEBB)**  
avec la communication structurée : **+++000/0000/0000+++**

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	423,00	1,7863	755,60
Taux d'imposition (%)		Quote-part dans le montant à payer	Réductions
Région	1,2500	9,45	Néant
Province	18,7500	141,68	
Commune	32,5000	245,57	
Total	52,5000	396,96	

Pour un aperçu de vos biens immobiliers au 01/01/2019 : surfez vers le menu Mon patrimoine sur [www.myminf.in.be](http://www.myminf.in.be)

Signature(s) \_\_\_\_\_

**ORDRE DE VIREMENT**  
03

**Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case**

Date d'exécution souhaitée dans le futur  
Montant EUR  
3 9 6 , 6 9

Compte donneur d'ordre (IBAN) \_\_\_\_\_

Nom et adresse donneur d'ordre  
DE SMET – LIKIN  
RUE DES HIRONDELLES 68  
4020 LIEGE

Compte bénéficiaire (IBAN) **BE77679200260742**

BIC bénéficiaire **PCHQBEBB**

Nom et adresse bénéficiaire  
BUREAU REC PP MARCHE-EN-FAMENNE  
ALLEE DU MONUMENT 25  
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Communication  
**+++000/0000/000000+++**

Monsieur Albert De Smet  
Rue des Hirondelles 68  
4020 Liège

Bruxelles, le 6 mars 2020.

**Attestation Fiscale relative aux Titres-Services**  
A tenir à disposition de l'administration fiscale

**Exercice d'imposition 2020**  
**Revenus de l'année 2019**

N° reg. national : 46041034717      Ref. : 2942210

Titres-services achetés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
120	9,00 €	1.080,00 €
	10,00 €	
Total		1.080,00 €

(A)

Titres-services remboursés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
	9,00 €	
	10,00 €	
Total		0,00 €

(B)

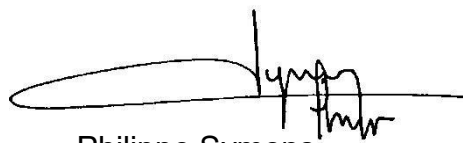
Montant complémentaire 0,00 €

Données à inscrire dans votre déclaration fiscale (1)

Soit à côté du code 3364 (4364) 1.080,00 € (2)

Soit à côté du code 3366 (ou 4366) 120 (3)

Certifié sincère et véritable



Philippe Symons  
Directeur Général

281.81

(1) Le calcul de la réduction d'impôt diffère selon la région du pays. La région concernée est celle dans laquelle vous avez établi votre domicile fiscal au 1/1/2020 si vous êtes à cette date résident de la Belgique. Si vous êtes un non-résident, la région concernée dépendra de la hauteur des revenus professionnels qui ont été obtenus dans une région. Dans tous les cas, c'est vous qui déterminez les données à reprendre en fonction de la région concernée quand vous remplirez votre déclaration fiscale. **En fonction de la région concernée, vous devrez mentionner dans votre déclaration soit ce qui est mentionné en regard du code 3364 (4364), soit ce qui est mentionné en regard du code 3366 (4366). Votre déclaration d'impôt et la notice accompagnant celle-ci vous fourniront des explications complémentaires pour remplir correctement votre déclaration.**

La législation relative aux titres-services précise que ces titres ne peuvent être utilisés que pour des activités qui relèvent du domaine de la sphère privée et jamais pour des prestations dans un environnement professionnel (p. ex. pour le nettoyage d'un cabinet médical). En outre, sur le plan fiscal, la réduction d'impôt ne peut être accordée que pour des dépenses qui ne constituent pas des frais professionnels.

(2) Total A – Total B + Total C.

(3) Différence entre le nombre de titres achetés au cours de la période imposable et le nombre de titres remboursés au cours de la même période

Sodexo Pass Belgium sa/nv - Sodexo Benefits & Rewards  
Services Boulevard de la Plaine 15 - 1050 Bruxelles  
Tel. + 32 2 547 54 95 – Fax + 32 2 547  
54 96 www.titres-services-onem.be



Madame Marie-Anne Likin  
Rue des Hirondelles 68  
4020 Liège

Bruxelles, le 6 mars 2020.

**Attestation Fiscale relative aux Titres-Services**  
A tenir à disposition de l'administration fiscale

**Exercice d'imposition 2020**  
**Revenus de l'année 2019**

N° reg. national : 52081423413      Ref. : 2942211

Titres-services achetés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
150	9,00 €	1.350,00 €
	10,00 €	
Total		1.350,00

(A)

Titres-services remboursés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
	9,00 €	
	10,00 €	
Total		0,00 €

(B)

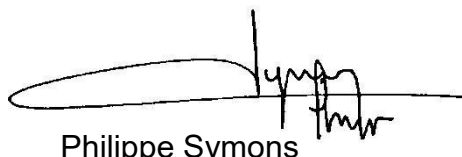
Montant complémentaire 0,00 €

Données à inscrire dans votre déclaration fiscale (1)

Soit à côté du code 3364 (4364) 1.350,00 € (2)

Soit à côté du code 3366 (ou 4366) 150 (3)

Certifié sincère et véritable



Philippe Symons

Directeur Général

281.81

(1) Le calcul de la réduction d'impôt diffère selon la région du pays. La région concernée est celle dans laquelle vous avez établi votre domicile fiscal au 1/1/2020 si vous êtes à cette date résident de la Belgique. Si vous êtes un non-résident, la région concernée dépendra de la hauteur des revenus professionnels qui ont été obtenus dans une région. Dans tous les cas, c'est vous qui déterminez les données à reprendre en fonction de la région concernée quand vous remplirez votre déclaration fiscale. **En fonction de la région concernée, vous devrez mentionner dans votre déclaration soit ce qui est mentionné en regard du code 3364 (4364), soit ce qui est mentionné en regard du code 3366 (4366). Votre déclaration d'impôt et la notice accompagnant celle-ci vous fourniront des explications complémentaires pour remplir correctement votre déclaration.**

La législation relative aux titres-services précise que ces titres ne peuvent être utilisés que pour des activités qui relèvent du domaine de la sphère privée et jamais pour des prestations dans un environnement professionnel (p. ex. pour le nettoyage d'un cabinet médical). En outre, sur le plan fiscal, la réduction d'impôt ne peut être accordée que pour des dépenses qui ne constituent pas des frais professionnels.

(2) Total A – Total B + Total C.

(3) Différence entre le nombre de titres achetés au cours de la période imposable et le nombre de titres remboursés au cours de la même période



**Monsieur De Smet – Likin**  
**Rue des Hirondelles 68**  
**4020 Liège**

Bruxelles, le 14 février 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

En 2019, vous avez versé plus de 40 euros à Oxfam-Solidarité. De tout cœur, merci ! Votre soutien vous donne droit à cette attestation fiscale. Elle vous permettra de récupérer une partie de votre don via votre déclaration d'impôt. \*

Grâce à votre contribution, nous avons pu soutenir des organisations partenaires, des projets et des actions dans plus de 25 pays.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des remarques sur votre attestation fiscale.

Au nom de nos partenaires, merci encore pour votre générosité.

Bien à vous,



Stefaan Declercq,  
Secrétaire général d'Oxfam-Solidarité



\* Remplir la case code 1394 de votre déclaration (cadre X Réductions d'impôt)

### ATTESTATION FISCALE POUR LES DONNS DE L'ANNEE 2019

Oxfam-Solidarité asbl  
Rue des Quatre-Vents 60 – 1080 Bruxelles  
N° national : 45041034717

Attestation 2015/201212051

L'asbl Oxfam-Solidarité reconnaît avoir reçu de manière définitive et irrévocable la somme suivante de :

**Monsieur De Smet – Likin**  
**Rue des Hirondelles 68**  
**4020 Liège**

N° de donateur Oxfam-Solidarité : 78293

Pour un montant total annuel de **200,00** euros

Reçu délivré en application de l'article 107 du Code des Impôts sur les revenus de 1992.

Certifié exact, le 14/02/2020.



Fabio Ciarrocchi  
Directeur financier, Oxfam-Solidarité

## SOLUTION CAS 2

### OPTION 1 : RÉGION WALLONNE

#### DÉCLARATION PARTIE 1

#### CADRE II – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PERSONNEL ET CHARGES DE FAMILLE

CODE 1002

#### CADRE III – REVENUS DE BIENS IMMOBILIERS

CODE 1106  CODE 2106

Le revenu cadastral de l'habitation propre ne doit plus être déclaré.

#### CADRE V - PENSIONS

CODE 1228  CODE 2228   
CODE 1225  CODE 2225

#### CADRE X – DÉPENSES DONNANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

CODE 1394   
CODE 3366  CODE 4366

### OPTION 2 : RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

#### DÉCLARATION PARTIE 1

#### CADRE II – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PERSONNEL ET CHARGES DE FAMILLE

CODE 1002

#### CADRE III – REVENUS DE BIENS IMMOBILIERS

CODE 1106  CODE 2106

Le revenu cadastral de l'habitation propre ne doit plus être déclaré.

#### CADRE V - PENSIONS

CODE 1228  CODE 2228   
CODE 1225  CODE 2225

#### CADRE X – DÉPENSES DONNANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

CODE 1394   
CODE 3364  CODE 4364